

OUVRE-MOI LA PORTE



275, rue Principale
Plaisance (Québec) J0V 1S0
(819) 427-5363
www.ville.plaisance.qc.ca 

Vol. 26, No.3

12 juin 2024



MESSAGE DU MAIRE

Bonjour,

J'amorce ce texte par une excellente nouvelle ! Après plusieurs années de travail dans ce dossier, je vous annonce que les travaux de construction du tout nouveau garage municipal sont commencés ! Bouladier Entrepreneur général a été sélectionné, dans le cadre d'un appel d'offres. Les travaux ont débutés dernièrement en collaboration avec plusieurs sous-traitants.

Deuxième bonne nouvelle ! Nous avons reçu une correspondance de la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Madame Geneviève Guilbault, nous accordant une aide financière de 80% dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2024-2025, pour la construction d'un trottoir sur la montée Papineau au nord de la voie ferrée. Ce dossier est très important au sein de l'équipe municipale, car la sécurité des citoyens et citoyennes de Plaisance nous tient à cœur. Dès que nous aurons toutes les approbations nécessaires, les travaux débiteront.

Avec l'arrivée du beau temps, nous sommes heureux de vous annoncer que les jeux d'eau sont désormais accessibles ! Profitez-en pour vous rafraîchir lors des belles journées d'été. Ces jeux sont ouverts à tous, il n'y a pas d'âge pour s'amuser !

Cette année encore, la municipalité de Plaisance a décidé d'embaucher des étudiant(e)s pour travailler au camp de jour et aux travaux publics. Le camp de jour sera composé de trois (3) animatrices, soit Mégane Leduc, Emy Rousson et Allysia Renaud. Le camp débutera le 25 juin prochain et plusieurs activités sont à l'horaire ! Aux travaux publics, pour une deuxième année consécutive, Justin Laframboise fera partie de l'équipe pour réaliser les travaux estivaux.

J'aimerais souligner la nomination de Monsieur Claude Bélisle au gala de la Corporation des loisirs de Papineau qui se tenait le jeudi 30 mai dernier. Claude est un membre actif dans la communauté et au sein du Club de l'Amitié depuis de nombreuses années. Très impliqué et généreux de son temps, Claude mérite amplement cette nomination de bénévole impliqué. Merci pour ta collaboration soutenue !

En terminant, je profite de l'occasion pour vous souhaiter un agréable été et je vous invite à profiter de nos attraits touristiques : les chutes de Plaisance, le Parc national de Plaisance, le Centre des arts populaires du Québec, tous ces endroits où vous pouvez vous divertir à quelques minutes de chez vous et à peu de frais ! Et bien sûr, n'oubliez pas d'encourager nos producteurs et marchands locaux.

Heure de tombée pour la prochaine parution : Le jeudi 28 juillet à 12h



TABLE DES MATIÈRES

Mot du Maire	1
Heures d'ouverture des bureaux municipaux	2
Feux en plein air	2
Feux d'ambiance	2
Rappel – 3 ^e versement de taxes	2
À tous les propriétaires de chiens	2
Assemblée de consultation publique	2
Rapport du maire	3
Fête de la St-Jean de Plaisance	4
La bourse Jean-Sébastien Roy	5
Kool Radio	5
Trucs et conseils - bacs à compost	5
Club de l'Amitié de Plaisance	6
La maladie de Lyme	6
Offre d'emploi – Agent(e) de bureau	7
Le chemin des Outaouais	6
Fun Jam 2024	6
Règlement 403-12 l'utilisation de l'eau	9
Appels systématisés Telmatik	10
Camp de jour	10

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX :

**Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et 13h à 16h
vendredi : fermé**



FEUX EN PLEIN AIR

Il est interdit de faire un feu en plein air. Toutefois, pour les fins d'activités municipales ou événements à caractère public, un permis peut être délivré par l'autorité compétente, après vérification des lieux et à condition qu'il y ait une surveillance adéquate par une personne

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE LE MARDI 28 MAI 2024 – PROJETS DE RÈGLEMENTS SUR LE PLAN D'URBANISME, SUR LE PERMIS ET CERTIFICATS, LOTISSEMENT, CONSTRUCTION, ZONAGE ET SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Le 28 mai dernier, la municipalité de Plaisance a tenu une assemblée de consultation pour présenter les projets de règlements sur le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme. Une quarantaine de personnes s'étaient déplacées pour cette rencontre, à laquelle, le conseil a entendu attentivement les commentaires du public sur le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme. De plus, lors de cette rencontre, le mécanisme d'adoption de ces règlements a été expliqué. Maintenant, nous sommes rendus à l'étape de recevoir les commentaires écrits des citoyens d'ici le 28 juin prochain. Les projets de règlements sur le plan d'urbanisme et sur les projets de règlements d'urbanisme portant sur les permis et certificats, le lotissement, la construction, le zonage et sur les dérogations mineures sont disponibles sur le site internet de la municipalité sous le lien suivant : <https://ville.plaisance.qc.ca/services-municipaux/urbanisme-et-environnement/reglements/modifications-aux-reglements-durbanisme/>. Les citoyens demeurent les meilleurs yeux pour voir et connaître leur secteur. Après le 28 juin, il sera toujours temps de limiter les usages des différentes zones, par contre, ce sera plus difficile d'ajouter de nouveaux usages. **Vous pouvez communiquer avec Marc Turpin 819-427-5363 extension 2609 pour toutes questions et/ou commentaires.**

responsable lors du feu. L'autorité compétente ne se tient pas responsable des dommages et cela même après l'émission d'un permis.

FEU D'AMBIANCE

Pour les fins de fêtes familiales, un feu d'ambiance est permis dans une cour privée, zone de villégiature, périmètre urbain et dans le cas d'espace locatif pour terrain de camping à la condition que ce soit dans un foyer ou grill fixe. Le feu d'ambiance est autorisé sans l'émission de permis de brûlage.

RAPPEL3^e VERSEMENT DE TAXES

Le troisième versement de taxes est dû le **9 AOÛT**.

À TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Le nombre de chiens est en progression constante. Par conséquent, des mesures de collaboration s'imposent :



- S'assurer d'avoir sa médaille (disponible au bureau municipal au coût de 15\$)
- Garder son chien en laisse ou dans un enclos sécuritaire.
- Ramasser ses excréments lors de vos sorties pédestres (des poubelles sont disponibles un peu partout).
- Prendre les dispositions nécessaires pour éviter que votre chien dérange l'entourage en aboyant constamment.

Merci de votre collaboration !

RAPPORT DU MAIRE 2024

À tous les contribuables de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code Municipal, je vous fais rapport de la santé financière de la municipalité.

ÉTATS FINANCIERS 2023 Les vérificateurs externes Marcil Lavallée, mandatés par la municipalité, ont vérifiés les états financiers 2023. Ces états financiers, déposés et présentés lors de la séance spéciale du conseil municipal du 13 mai dernier, respectent en tous points les normes comptables reconnues pour le secteur public du Canada et donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023. Ces états démontrent des revenus atteignant 2 187 998 \$ et des charges de 2 221 801 \$ pour un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 104 333 \$ qui porte l'excédent de fonctionnement non affecté à 78 128 \$.

FAITS SAILLANTS 2023

- ❖ Fin des travaux sur la rue/montée Papineau
- ❖ Obtention d'une subvention pour la construction d'un nouveau garage municipal sur la rue Saint-Isidore
- ❖ Construction de jeux d'eau au parc Rolland Pilon
- ❖ Achat et installations d'un nouveau module de jeux au parc Rolland Pilon
- ❖ Remplacement de la thermopompe et installation de climatisation et chauffage à la salle municipale
- ❖ Mise aux normes de la voie ferrée sur la montée Saint-François par Chemins de fer Québec Gatineau
- ❖ Demande de subvention afin de construire une partie de trottoir sur la montée Papineau
- ❖ Octroi de subvention du MAMH partage de ressources Plaisance/Chénéville pour le service d'urbanisme
- ❖ Vente du bateau de sauvetage nautique et du véhicule de sauvetage hors route pour le service des incendies
- ❖ Achat d'un camion pour remplacer le véhicule de sauvetage hors route pour le service des incendies
- ❖ Achat d'une sableuse pour la boîte du camion
- ❖ Achat d'un balai pour le tracteur

Dette à long terme au 31 décembre 2023	1 600 310 \$
Dette nette à la fin de l'exercice	1 593 958 \$
Dette sous responsabilité municipale au 31 décembre 2023	1 387 770 \$

RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S 2024

	<i>Rémunération</i>	<i>Allocation</i>	<i>Total</i>
Maire	15 580,96 \$	7 790,48 \$	23 371,44 \$
Conseiller(ère)s	5 093,96 \$	2 547,00 \$	7 640,96 \$

ANNÉE 2024 Le projet de vente des terrains achetés d'Hydro-Québec est toujours actif, nous avons reçu des offres d'achat à la suite d'un appel d'offres. Ces offres sont actuellement à l'étude. Les modules de jeux et jeux d'eau sont en activité depuis l'été dernier. Un contrat a été octroyé pour le projet de construction du garage municipal, la première pelletée de terre se fera cet été. L'aménagement d'un 3^e puits pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable va bon train, plusieurs étapes sont déjà complétées. Nous avons procédé au cours de l'année 2023 à l'embauche de plusieurs personnes pour pourvoir des postes à l'administration, aux travaux publics et en urbanisme. La rétention des employés est toujours un objectif important pour la Municipalité de Plaisance. Les travaux de révision et l'adoption du plan et des règlements d'urbanisme se poursuivent. Le conseil municipal est directement impliqué avec l'équipe municipale et le groupe Accord.

CONCLUSION 2023 fut une grande année de transition et de réorganisation, mais nous gardons en tête une vision collective afin d'assurer la mise en place de services adéquats aux citoyens et la réalisation de projets qui amélioreront le bien-être de notre communauté. En terminant, je voudrais remercier les employé(e)s municipaux, les bénévoles des organismes communautaires ainsi que mes collègues du conseil pour leur implication et leur bon travail. Je mise sur leur collaboration pour la réalisation de nos projets. La contribution de tous et toutes est nécessaire afin de répondre aux besoins de nos concitoyens et concitoyennes.

Christian Pilon, Maire



FÊTE
De
la St-Jean
de Plaisance

Dimanche, 23 JUIN 2024

**Activités pour les
enfants dès 14h**

JEUX GONFLABLES / MAQUILLAGE
/ BARBE À PAPA / SPECTACLE DE
MUSIQUE / FEU DE JOIE

Danny Richard 19h

CANTINE ET BAR SUR PLACE

Organisée par l'Association des loisirs en collaboration avec la
municipalité de Plaisance

Au terrain de baseball de la municipalité
70 RUE GUINDON, PLAISANCE

MERCI À NOS DÉPUTÉS DE RENDRE CET ÉVÉNEMENT POSSIBLE



**FIER
PARTENAIRE**



Stéphane Lavoie
Député fédéral
Apprenti et Prévo-Novus
Président de la Commission
d'Enquête sur le Secteur
de la Santé
Bureau parlementaire
Ottawa, ON K1P 5K6
Téléphone: (416) 967-0800
Courriel: stephane.lavoie@parl.gc.ca



La bourse Jean-Sébastien Roy



*Le nom de l'élève méritant cette
année est : Anna-Ève Legault*

*La remise du trophée sera le 21 juin après-midi lors du gala des
finissants.*



C'est avec plaisir qu'on annonce, mon épouse et moi, l'ouverture d'une Radio Web à vocation régionale, dans les locaux de la Maison des Jeunes.

Pourquoi dans la MDJ ? Voilà c'est pour montrer et initier le fonctionnement d'une radio aux jeunes de 13 à 17 ans de la MRC. Il y aura des intervenants professionnels qui viendront de temps à autre, leur parler de leurs expériences soit comme animateur/lecteurs de nouvelles / techniciens.

Les jeunes auront la chance d'animer leurs propres émissions radio.

Et on vous propose aussi des entrevues avec des commerçants, des gens d'affaires et des politiciens de la Petite-Nation, ainsi qu'une couverture des activités sur le territoire de la MRC de Papineau.

Côté musique, vous retrouverez des émissions à vos goûts : rock, rétro, d'autre tout en romance tout en douceur et de la country. La Radio fonctionne 24h/7 et certaines émissions auront l'option : Demandes spéciales.

Pour vos questions, informations et suggestions, vous pouvez nous rejoindre aux adresses suivantes :

Michel Richer au : koolradio2020@gmail.com

Sylvie Sauvé au : sylvie.koolradio@gmail.com

TRUCS ET CONSEILS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE – BAC DE COMPOST



Utilisez des sacs de papier *Sac au sol* dans le contenant de cuisine ou dans le bac roulant ou bien mettre les matières compostables en papillote dans du papier journal. Vous pouvez rincer le bac et le contenant de cuisine avec de l'eau et un détergent doux ou du vinaigre; saupoudrez un peu de chaux ou de bicarbonate de soude dans le bac. Enveloppez vos restes de viande, de volaille ou de poisson en papillote dans du papier journal avant de les mettre dans le bac. Vous pouvez aussi les mettre au frais ou les congeler jusqu'au jour de la collecte. Alternez vos déchets de table avec des matières sèches dans le bac (essuie-tout, papier journal, etc.). Gardez votre bac roulant à l'abri du soleil et sortez-le toutes les semaines, peu importe la quantité de matières qui s'y trouvent.

Petits animaux : Assurez-vous que la barrure noire intégrée au bac roulant soit enclenchée. Prenez les mêmes précautions qu'avec les ordures ménagères. Appliquez une crème au menthol autour du couvercle du bac brun.

NOTE : Vous pouvez déposer jusqu'à 3 sacs de compost supplémentaires avec votre bac brun lors des collectes. Assurez-vous d'utiliser des sacs de papier compostables.

Tous ensemble dans la même direction !



Nous sommes fiers de présenter notre nouveau logo ! Merci à la municipalité de Plaisance de nous avoir permis d'utiliser une partie du logo de la municipalité. Le Club de l'Amitié a tenu son assemblée générale annuelle le 18 avril dernier avec le dévoilement de la bannière du Club. Il me fait plaisir de vous présenter la composition des membres du conseil d'administration pour l'année 2024.



Fernande Dionne, Présidente
Claude Bélisle, Vice-président
Liette Guindon, Secrétaire
Mario Desjardins, Trésorier

Laurence Leduc, Administratrice
Joëlle Tremblay, Administratrice
Gaétan Desjardins, administrateur

Merci à Denis Fontaine qui s'est retiré après 6 ans de dévouement au sein du C.A. et bienvenue à Gaétan Desjardins dans l'équipe. Merci aux membres du conseil d'administration, de continuer à perpétuer ce que nos prédécesseurs ont mis en place il y a 54 ans pour les aînés. La soirée de fermeture a marqué la fin de l'année avec 135 personnes présentes, merci à tous les participants. Nous avons eu une forte participation aux tournois de Whist et aux soupers, ainsi que de l'animation en soirée tout au long de l'année. Un grand merci à Laurence et Joëlle pour le choix du menu, ainsi qu'au Fin Traiteur de l'Outaouais pour la préparation et le service.

Les terrains de pétanque sont ouverts du lundi au vendredi dès 18 h 30. Responsable Jean-Paul Desjardins 819-427-5260. L'été est arrivé : nous vous souhaitons une saison estivale agréable, remplie de joie et de plaisir.

Fernande Dionne, présidente et son équipe (819) 328-7913

LA MALADIE DE LYME

La tique responsable de la transmission de la maladie de Lyme est présente en Outaouais et est active du printemps jusqu'en automne. Les tiques vivent dans la végétation, principalement dans les boisés, les hautes herbes et les feuilles mortes. La maladie de Lyme est une infection causée par la bactérie *Borrelia burgdorferi*, qui est transmise à l'humain par la piqûre d'une tique à pattes noires infectée, aussi connue sous le nom de « tique du chevreuil ». Au Québec, il existe 12 sortes de tiques différentes, mais seule la « tique à pattes noires » peut donner la maladie de Lyme. Plus une tique infectée reste accrochée longtemps à la peau, plus le risque de transmission de la maladie de Lyme augmente. La maladie ne se propage pas d'un animal infecté à l'humain, ni à l'occasion d'un contact entre deux personnes.

Prévenir les piqûres de tiques et réduire leur présence dans votre environnement C'est le meilleur moyen de minimiser vos risques d'attraper la maladie. Lors de vos activités de plein air :

- Marchez de préférence dans les sentiers et évitez les herbes hautes.
- Utilisez un chasse-moustiques sur les parties exposées de votre corps, en évitant le visage.
- Portez un chapeau, des souliers fermés et des vêtements longs.
- Entrez votre chandail dans votre pantalon.
- Entrez le bas de votre pantalon dans vos chaussettes ou vos bottes.

Pour en savoir plus sur cette maladie ou pour connaître les mesures de préventions et ce qu'il faut faire en cas de piqûre de tique, veuillez consulter le site suivant : [Maladie de Lyme - CISSS de l'Outaouais \(gouv.qc.ca\)](http://Maladie de Lyme - CISSS de l'Outaouais (gouv.qc.ca))

OFFRE D'EMPLOI - AGENT(E) DE BUREAU

La Municipalité de Plaisance est à la recherche d'une personne pour occuper le poste d'agent(e) de bureau.

SOMMAIRE DU POSTE : Sous l'autorité de la direction générale, la personne titulaire, assume la réception des appels téléphoniques et des courriels citoyens et professionnels du milieu, répond aux demandes ou redirige la personne vers le service concerné. Elle fournit les renseignements généraux aux citoyens sur la réglementation et les procédures dans la limite de ses compétences. Elle assiste le personnel-cadre et son équipe dans la préparation des documents et apporte son support au niveau administratif dans la logistique et les opérations des activités des différents services de la municipalité.

DESCRIPTION DE TÂCHES

- ✓ Accueillir et diriger les visiteurs avec courtoisie;
- ✓ Répondre aux appels téléphoniques et au besoin les diriger vers les différents services;
- ✓ Accomplir du travail général de bureau :assemblage, classement, photocopie, transmission de documents;
- ✓ Effectuer la numérisation et le classement selon le plan de gestion documentaire établi;
- ✓ Assurer le suivi du calendrier d'archivage pour tous les documents municipaux;
- ✓ Gérer la réception et la distribution du courrier;
- ✓ Maintenir l'inventaire et procéder à l'achat des fournitures;
- ✓ Épauler les divers départements dans les dossiers administratifs;
- ✓ Épauler la direction générale selon les besoins ponctuels et les projets en cours;
- ✓ Prendre quelques dossiers habituellement assumés par d'autres ressources du service pendant leur absence;
- ✓ Collaborer au besoin à l'organisation des activités;
- ✓ Exécuter toutes autres fonctions pouvant être jugées connexes par le supérieur immédiat;



Cette description n'est pas limitative, mais indicative des tâches à accomplir et reflète les éléments généraux du travail et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

EXIGENCES :Posséder un DEP ou un DEC en secrétariat;

Maîtriser les logiciels de la suite Office;

Bonne connaissance du français parlé et écrit;

Faire preuve d'un excellent sens de l'organisation et d'une grande autonomie;

Qualités personnelles appropriées, telles que courtoisie, entregent et dynamisme;

Démontrer des habiletés dans le travail d'équipe, faire preuve de créativité et prendre des initiatives;

Détenir de l'expérience dans le milieu municipal et y avoir accompli des tâches similaires serait un atout;

Toutes expériences et compétences pertinentes seront prises en considération.

APTITUDES ET HABILITÉS : Sens de l'organisation, de la vérification et du suivi; Esprit d'analyse; sens du service à la clientèle; autonomie; Jugement et esprit d'équipe; rigueur et minutie.

HORAIRE DE TRAVAIL : 30 heures/semaine du lundi au jeudi.

CONDITIONS SALARIALES : Selon la grille salariale et selon les politiques organisationnelles.

ENTRÉE EN FONCTION : Début août 2024.

Les personnes intéressées doivent soumettre leur curriculum vitae accompagné de toute documentation pertinente à Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général, au plus tard le 4 juillet 2024 à 12h et acheminer par l'un des moyens suivants :En personne : Mairie de Plaisance, 275, rue Principale, Plaisance (Québec) J0V 1S0 ou par courriel : dg@villeplaisance.com

Nous remercions tous les candidat(e)s de leur intérêt porté à cette offre d'emploi. Toutefois, seuls les candidat(e)s retenu(e)s seront contactés. Aucun accusé de réception ou toute autre communication que ce soit ne sera transmis.

LE CHEMIN DES OUTAOUAIS

Cette année, le Chemin des Outaouais célèbre son 20e anniversaire et c'est avec beaucoup de fierté que les randonneurs inscrits à cette marche de longue durée entreprendront leur périple de 12 jours entre Ottawa et Montréal dès le 25 mai !

Les départs ont lieu de la Basilique Cathédrale Notre-Dame d'Ottawa sur la promenade Sussex, où un maximum de six (6) randonneurs quittent à tous les jours (ou presque !), entre le 25 mai et le 18 juin 2024.

Ces randonneurs proviennent de différents horizons : la majorité sont du Québec ou de l'Ontario, mais nous avons aussi des randonneurs arrivant d'autres provinces canadiennes, et même des États-Unis!

Cette marche de longue durée compte 12 étapes, et le quatrième segment de 18,5 km se déroule de Thurso vers Plaisance, où est situé leur hébergement pour la quatrième nuit.

Il y a deux itinéraires pour cette quatrième étape: soit les randonneurs se dirigent vers le Parc des Chutes de Plaisance, ou soit ils choisissent de passer par les sentiers du Parc national de Plaisance (Baie-Noire).

Dans les deux cas, les randonneurs seront de passage à Plaisance entre le 28 mai et le 21 juin. Alors si vous voyez un groupe de randonneurs équipés de sacs à dos, bâtons et bottes, n'hésitez pas à les saluer et à les encourager, haut et fort !

Pour plus d'informations sur le Chemin des Outaouais, nous vous invitons à vous rendre sur le site web: <https://chemindesoutaouais.ca/> ou à communiquer avec moi. P.S. Il reste encore des places disponibles sur certains départs, si le défi vous intéresse !

Merci de votre appui,
Chantal Lussier, Secrétaire, Chemin des Outaouais



FUN JAM 2024 2^e édition

Le 15 juin 2024 à la patinoire extérieure de Montebello

Suivez-nous sur Facebook FUN JAM pour plus de détail à venir !

Les portes ouvriront à 18h

Nous vous invitons à venir chanter en grand nombre pour une bonne cause

Tous les profits amassés iront à la Résidence le Monarque de Plaisance



RÈGLEMENT #403-12 SUR L'UTILISATION DE L'EAU



Article 7.2.1 Périodes d'arrosage L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribués par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h et 23 h les jours suivants :

- a) un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- b) un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

Article 7.2.2 Systèmes d'arrosage automatique Un système d'arrosage automatique doit être équipé des dispositifs suivants :



- a) un détecteur d'humidité automatique ou d'un interrupteur automatique en cas de pluie, empêchant les cycles d'arrosage lorsque les précipitations atmosphériques suffisent ou lorsque le taux d'humidité du sol est suffisant;
- b) un dispositif anti-refoulement à pression réduite pour empêcher toute contamination du réseau de distribution d'eau potable;
- c) une vanne électrique destinée à être mise en œuvre par un dispositif de pilotage électrique et servant à la commande automatique de l'arrosage ou du cycle d'arrosage. Celle-ci doit être installée en aval du dispositif anti-refoulement;
- d) une poignée ou un robinet-vanne à fermeture manuelle servant exclusivement en cas de bris, de mauvais fonctionnement ou pour tout autre cas jugé urgent. La poignée ou le robinet-vanne doit être accessible de l'extérieur.

Toutefois, un système d'arrosage automatique, installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement et incompatible avec les exigences de cet article, peut être utilisé, mais doit être mis à niveau, remplacé ou mis hors service avant le 1^{er} janvier 2015.

Article 7.2.3 Nouvelle pelouse et nouvel aménagement Malgré l'article 7.2.1, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues à l'article 7.2.1, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.



L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son installation. Les propriétaires qui arrosent une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes ou un nouvel aménagement paysager durant cette période doivent produire les preuves d'achat des végétaux ou des semences concernées sur demande d'une personne responsable de l'application du présent règlement.

Article 7.2.4 Ruissellement de l'eau Il est interdit à toute personne d'utiliser de façon délibérée un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue ou sur les propriétés voisines. Toutefois, une certaine tolérance sera accordée pour tenir compte des effets du vent.



Article 7.3 Piscine et spa Le remplissage d'une piscine est interdit de 6 h à 20 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.



Article 7.4 Véhicules, entrées d'automobiles, trottoirs, rue, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique. Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios est interdit en tout temps sauf lors de travaux de peinture, de construction et de rénovation. Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.



Article 7.9 Irrigation agricole Il est strictement interdit d'utiliser l'eau potable pour l'irrigation agricole, à moins qu'un compteur d'eau ne soit installé sur la conduite d'approvisionnement et que la Municipalité l'ait autorisé.



[APPELS SYSTÉMATISÉS TELMATIK](#)

N'oubliez pas de vous inscrire! Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire en ligne sur le site web de la municipalité au www.ville.plaisance.qc.ca.



Camp de Jour 2024

Du mardi 25 juin 2024 au vendredi 9 août 2024
(1^{er} juillet 2024 congé Fête du Canada)

Les frais d'inscription pour le camp de jour 2024 sont de
250\$ par enfant, pour les résidents de Plaisance.
(Non-résident l'inscription sera de 325\$)

Le camp de jour sera d'une durée de 7 semaines (du 25 juin au 9 août 2024)

Votre enfant aura des activités comme : des sciences, de l'activité physique, improvisation, chansons, danse, jeux de société, plage et plus encore...

Vous pouvez remettre vos fiches d'inscriptions au bureau municipal (mairie).

**Mode de paiement : argent comptant, chèque (Municipalité de Plaisance) et
Virement interac**

Courriel : comptabilite@villeplaisance.com

Question : Pourquoi

Réponse : camp

*Pour toutes questions, veuillez communiquer avec
Jason Carrière, coordonnateur des loisirs*

Loisirs@villeplaisance.com

819-923-0873